



### Demande de réinspection d'un échantillon soumis

À remplir par le client				
Lieu de l'inspection initiale :			Date :	
Date de l'inspection initiale :	Certificat délivré :		Numéro du certificat :	
<input type="checkbox"/> I-126 <input type="checkbox"/> I-135 <input type="checkbox"/> I-141				
Identification de l'échantillon :				
Nom et adresse du demandeur :		Nom et adresse du producteur :		
Numéro de téléphone du demandeur :				
Adresse courriel du demandeur :				
Grade initial attribué :				
Type de réinspection : <b>(Choisir tout élément exigé.)</b>	<input type="checkbox"/> Grade	<input type="checkbox"/> Taux d'impuretés	<input type="checkbox"/> Teneur en protéines	<input type="checkbox"/> Teneur en eau

**Envoyer la demande par courriel, à [reinspection@grainscanada.gc.ca](mailto:reinspection@grainscanada.gc.ca),  
ou par télécopieur, au 204-983-7550.**

À remplir par la Commission canadienne des grains		
<b>Examen par l'inspecteur en chef (EIC)</b>	Numéro du fichier :	
Date :		
Grade attribué par l'inspecteur en chef :		
<input type="checkbox"/> Grade maintenu <input type="checkbox"/> Grade non maintenu		
<b>Frais exigés pour l'EIC</b>	Code de droit 323	
Réinspection visant un grade attribué par la CCG : Si le grade est maintenu, des frais de réinspection s'appliquent.		